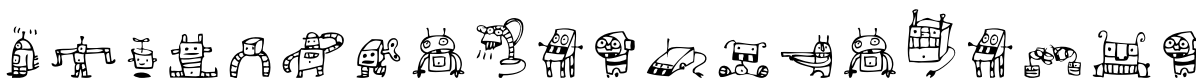


PLANÈTE CRA

Rédigé par l'équipe de la Cimade au Centre de rétention de Cornebarrieu

N°14

Janvier 2011



GRATOSPHERE

Janvier 2011	Hommes	Femmes	Enfants
Nombre de personnes placées au CRA : 155	129	26	0

Destins des personnes placées en Décembre 2010

Destin précis	Nombre
EMBARQUE	30
LIBERE TGI	20
LIBERE FIN RETENTION	8
LIBERE TA	4
LIBERE PREF	17
READMIS SIMPLE	2
READMIS DUBLIN	3
DEFERE	7
ASSIGNE TGI et CA	5
LIBERE CA	4
REFUS EMBARQUEMENT	1
FUITE	1

GRABULAIRE

APRF arrêté préfectoral de reconduite à la frontière

OQTF obligation de quitter le territoire français prononcée par une préfecture

READMIS SIMPLE suite à une demande de l'administration française, un étranger sans papiers peut être renvoyé dans un autre pays européen où il a un dossier en cours et où il est parfois autorisé à séjourner. Les intéressés préfèrent généralement cette solution qu'un retour dans leur pays d'origine.

READMIS DUBLIN dans ce cas la réadmission renvoie au principe de « premier pays responsable de la demande d'asile ». Ainsi la France renvoie des demandeurs d'asile vers des pays européens où ils ont déjà été fichés, y compris si le droit d'asile n'y est pas respecté.

DEFERE sont déférées certaines personnes qui n'ont pas fourni leurs documents d'identité, l'administration estimant qu'elles ont ainsi tenté de faire obstacle à leur reconduite à la frontière. Elles quittent le CRA pour un placement en garde à vue, puis une audience en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel. En général les personnes sont condamnées à une peine de un à quatre mois de prison qu'elles effectuent à la maison d'arrêt de Seysses et à une interdiction du territoire d'au moins une année.

LIBERE FIN DE RETENTION la préfecture ne parvient pas à obtenir un laissez-passer de la part des autorités consulaires concernées. Se trouvant ainsi dans l'incapacité d'exécuter la reconduite à la frontière elle doit libérer l'étranger dans un délai maximum de 32 jours.

LIBERE PREFECTURE : cela arrive rarement puisqu'il s'agit d'une libération ordonnée par la préfecture avant la fin de la durée légale. Certaines préfectures en France ayant conservé un peu d'humanité et de bons sens libèrent les personnes dès qu'elles ont acquis la certitude qu'aucun laissez passer consulaire ne sera délivré.

GRADINGUE :

Dans le numéro précédent, nous évoquions la situation d'Azad et Maral. Ils ont finalement été libérés au 31^{ème} jour de leur rétention.

Comme nous vous l'avions annoncé au mois de décembre 2010, le budget de l'équipe médical du CRA a été diminué de 50%. Cela correspond à la suppression de deux postes d'infirmière sur quatre et d'un médecin sur deux. Nous prévoyons dès cette annonce de gros soucis et des TS (tentative de suicide) médicamenteuse puisque les traitements sont désormais donnés en intégralité en une seule fois au retenu. Nos prévisions étaient malheureusement exactes car durant le mois de janvier 3 retenus ont avalé des doses massives de médicaments et ont du être emmenés aux urgences. Devront nous en passer par une tragédie pour que l'administration revienne sur ses positions ?

GRACHOIR :

Enfermés, retenus, empêchés, contraints, blessés, humiliés, tristes, désespérés, amers. Ils sont souvent tout cela à la fois les hommes et les femmes qui attendent dans le centre de rétention.

Leur liberté d'aller et venir s'est restreinte, confisquée brutalement alors qu'ils étaient dans une file d'attente au guichet d'une gare, dans un bus, sur le siège passager de la voiture d'un ami, sur le quai d'une

station de métro, marchant sur un trottoir du quartier où ils vivent, à la sortie de l'épicerie ou de la boulangerie de ce même quartier.

Peut-être était-ce en traversant la rue en dehors des passages protégés comme le ferait un simple français insouciant.

En l'espace de quelques minutes tout a basculé : les heures, les jours, les mois et les années de galères, d'espoir.

Rangées dans les archives de la mémoire, les peines et les joies qui ont jalonné la route depuis le pays d'origine, les rencontres, les angoisses et surtout la peur prégnante et collante du contrôle.

Avec l'arrestation et la rétention administrative, tout s'arrête et tout démarre.

Rester et demeurer invisible, se transforme en *comment ne pas repartir*.

A ce stade les choses se compliquent et s'accroissent.

Rien ne semble avoir de prise sur l'implacable volonté de l'administration de vider le territoire du plus grand nombre de personnes irrégulières.

Rien ne fera dévier l'agent préfectoral de sa mission sans que l'ordre ne lui en soit expressément donné par son ministère de tutelle.

Ainsi l'agent administratif du service des étrangers d'une préfecture lambda se doit d'être totalement hermétique aux coups d'état comme en Côte d'Ivoire, aux tremblements de terre comme à Haïti, aux révolutions populaires comme en Tunisie.

La géopolitique ne doit pas faire partie de ses préoccupations impérieuses et il y a évidemment une sorte d'incompatibilité avec sa mission professionnelle.

Le centre de rétention de Cornebarrieu a ainsi gardé entre ses murs durant le mois de janvier 2011, 17 tunisiens et 1 ivoirien alors que les gouvernements de ces deux pays avaient été dépossédés du pouvoir par le peuple et que, par voie de conséquence, les représentations diplomatiques n'exerçaient plus aucune charge légale ou bien étaient carrément fermées.

Leo

Retour vers l'inconnu

Que devient la personne après avoir été reconduite ?

Qui s'en occupe ?

Qui s'en soucie ?

Le jeune congolais qui avait quitté le Congo RDC alors qu'il était encore enfant et qui y revient 10 ans plus tard sans argent sans domicile et sans personne pour l'accueillir à Kinshasa ?

Quel sort attend le déserteur de l'armée tchadienne qui est renvoyé après avoir été préalablement amené devant les autorités consulaires de son pays auxquelles l'administration française donne l'heure et la date précise de son retour à N'Djamena ?

Comment s'en sortira la jeune femme qui avait quitté la Guinée pour fuir un mariage forcé, arrangé par sa famille avec un homme qu'elle ne connaît pas. Devra-t-elle errer dans Conakry ou se résoudre à rentrer dans sa famille et accepter le châtement que cela suppose ?

Comment cette femme chinoise âgée reconduite à Pékin rejoindra-t-elle sa famille à Canton à 2500 km, alors qu'après 6 ans passés en France comme femme à tout faire dans une famille, elle a été dénoncée à la police par cette même famille qui voulait se débarrasser d'elle sans avoir à la payer ?

Le système rétentionnaire fabrique et charrie pèle mêle des milliers de destins incertains et d'histoires qui finissent souvent mal.

Il faudra un jour se donner sérieusement les moyens de faire un véritable suivi des personnes expulsées. A cette fin il faut établir des liens et un vrai protocole de travail avec les ONG et les associations locales dans les pays d'origine.

Je suis certain qu'exploiter le fruit de ce suivi pour témoigner auprès du plus grand nombre de citoyens et bien sûr aux médias sur ces questions serait politiquement très efficace.

Leo

Conflit de canard

Abdelghani est ingénieur. Il est kabyle et il entretient des liens très étroits avec la France. En effet, son grand père est mort pour la France pendant la seconde guerre mondiale et son père a servi dans l'armée française. Lui, il a décidé de se rapprocher de la France d'une autre façon. Développer une activité économique dans un secteur qui reste un des fleurons de la gastronomie française.

La production de foie gras.

Il a fait les choses dans les règles. Il a d'abord obtenu un visa d'affaires pour venir en France. Il a ensuite suivi une longue formation dans le Périgord où il a appris l'art de l'élaboration du foie gras. Il a ensuite prospecté longtemps afin de trouver l'exploitation idéale pour réaliser son rêve et il l'a trouvé.

Une magnifique exploitation agricole au beau milieu de la Creuse.

Certes, il y avait beaucoup de travail pour la remettre en état mais la Creuse offrait aussi des prix abordables du fait de la crise des vocations et de la désertification de cette région. Il avait plein de projets, produire du foie gras certes, mais pourquoi pas aussi un restaurant ou des chambres d'hôtes, des stages de cuisines et puis faire un pont entre la gastronomie française et algérienne. Après tant d'années de travail, ça en valait la peine et il arrivait enfin au bout de son rêve.

Il a entrepris les démarches auprès de la préfecture en vue d'obtenir un titre de séjour et une autorisation d'exploitation. Il a obtenu l'accord de la Direction Départementale du Travail et puis comme le foie gras, c'est une histoire de famille, ses trois frères et sœurs, avec lesquels il a acheté la propriété l'ont rejoint pour démarrer les choses sérieuses.

L'autorisation d'exploitation lui a été accordée, les frères et sœurs ont obtenu leur visa et leur titre de séjour mais lui, a reçu un refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire.

Incompréhensible.

Pourtant il y a une explication administrative. La Préfecture lui reproche de ne pas être entré avec un visa long séjour. Une conciliation a démarré avec la direction du travail et la Préfecture. Le visa long séjour, il l'a demandé à trois reprises mais c'est impossible à obtenir avant d'avoir l'exploitation alors il est entré régulièrement avec un visa d'affaires. Pourquoi la préfecture lui a délivré un droit d'exploitation et lui refuse maintenant le séjour. Il a investi près de 250 000 euros dans cette affaire. Très peu de gens investissent encore dans la Creuse, de tels projets sont une vraie chance pour ce département.

Les jeunes partent tous, les uns après les autres. Lui a des projets, il apporte du dynamisme, il créera des emplois.

Abdelghani est abattu, mais tout n'est pas perdu. Il saisit le tribunal administratif de Limoges pour contester cette décision incompréhensible.

Il gagne, le tribunal estime que l'administration a commis une erreur manifeste d'appréciation.

Pourtant la Préfecture ne veut pas lâcher le morceau. Il n'est pas entré avec un visa long séjour et puis mince, qu'est ce que c'est que cette histoire d'Algérien qui reprend une exploitation de foie gras. Pourquoi pas un chinois qui fait du fromage de chèvre tant qu'on y est.

Finalement, la Préfecture fait appel devant la Cour Administrative de Bordeaux. Quelques mois plus tard, la sentence tombe, la décision du tribunal administratif est annulée. La décision de la Préfecture est confirmée, Abdelghani doit quitter le territoire.

Abdelghani tente une dernière médiation, il va devoir tout abandonner et il ne peut s'y résigner. Quelques jours plus tard, la Préfecture envoie les gendarmes chez lui.

Le panier à salade, la garde à vue et le centre de rétention.

Abdelghani est humilié.

Il retient sa colère et essaie de faire face. Sur l'exploitation c'est la panique. Contre toute attente, le tribunal administratif annule une nouvelle fois la nouvelle décision de reconduite à la frontière. La Préfecture a commis une erreur manifeste d'appréciation. Abdelghani doit être libéré. Pourtant, il est écoeuré et ne va pas rester dans la Creuse. Le Préfet a réussi à le faire fuir comme tous les autres jeunes du département d'ailleurs. Il ira sûrement ouvrir une pizzeria à Paris, tant pis pour lui, tant pis pour le foie gras, tant pis pour nous. On a les Préfets qu'on mérite.

PABLO

GRACHOUETTE :

« Vous êtes désormais placé sous la protection juridique et administrative de l'Office »

Lorsque François arrive en France, son seul objectif est de pouvoir continuer sa formation universitaire. Malheureusement, aucune université n'accepte son inscription faute d'avoir le bon visa. François est arrivé avec un visa court séjour, et il lui aurait fallu un visa long séjour étudiant

A son arrivée au centre de rétention, tout bascule. Le risque d'un retour dans son pays le pousse à nous révéler de nouveaux éléments cruciaux concernant sa situation. Depuis qu'il est arrivé en France, il n'a jamais parlé de ce qu'il a vécu dans son pays. La rétention est un déclic. François veut faire une demande d'asile. Il va devoir se faire violence et dire des choses enfouies profondément

Il ne pensait pas devoir en arriver là.

Nous remplissons le dossier qui est envoyé à l'OFPRA.

Quelques jours plus tard, François est convoqué pour un entretien à Paris.

Nous préparons l'entretien.

Quatre jours après le rendez-vous à l'OFPRA, François reçoit la réponse à sa demande :

« 1. En application de l'article L 711-1 du code susvisé, la qualité de réfugié [vous] est reconnue. Son statut sera régi par les dispositions de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés.

2. A compter de ce jour, [vous êtes] placé sous la protection juridique et administrative de l'Office en vertu de l'article L 721-2 dudit code. »

Il est impossible de décrire les sentiments qui doivent se bousculer dans la tête d'une personne qui obtient le statut de réfugié politique. Lorsqu' en plus cela survient durant le régime de la rétention administrative cela prend encore plus d'ampleur.

En effet, la demande d'asile faite suite à un placement en rétention est examinée selon la procédure dite *prioritaire*. La personne dispose de 5 jours pour déposer son dossier. L'OFPRA a théoriquement 4 jours pour

examiner la demande et rendre sa décision. Pour les très rares élus au statut de réfugié (moins de 1%), le passage de la case « reconduite » à la case « régularisation » se fait alors en un claquement de doigt. De la clandestinité, on passe à la carte de résident (10 ans) assortie du droit au travail.

Marie

@Ui A DiT ?

> Frontières : en géographie politique, ligne imaginaire entre deux nations, séparant les droits imaginaires de l'une des droits imaginaires de l'autre.

Ambrose Bierce : Extrait de *Le dictionnaire du Diable*

Réponse :

QUIZZ ?

Connaissez-vous bien vos sigles ?

FRONTEX, GIELFI, NEM, VIS, ZSP, OCRIEST, CCOZ

Réponse :

FRONTEX : L'agence européenne pour la **gestion de la coopération** aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne. Derrière ce gentil euphémisme il s'agit du service chargé de financer et de former les pays limitrophes afin qu'ils s'équipent de barbelés, de policiers, de caméras, de miradors pour stopper les migrants aux portes de l'Europe. Il s'agit de personnes chargées de déterminer si des documents d'identité sont vrais ou faux, de démanteler des trafics de faux documents. Le souci c'est qu'elles ont souvent un préjugé négatif sur les documents présentés et que le doute ne profite jamais à l'étranger.

NEM : Vous êtes Roumain ou Bulgare ? Alors sachez qu'avant d'être un bon gros rouleau de printemps comme la France ou l'Allemagne vous serez d'abord un NEM soit un **Nouvel Etat Membre** de l'Union européenne.

VIS : **Visa Information System**. Il s'agit du nouveau petit joujou qui permet au pays de l'espace Schengen de gérer les données biométriques des migrants titulaires de ce type de visa.

ZSP : Se sont les **Zones de Solidarité Prioritaire**. Bon bin voilà on a décidé d'être solidaire mais on peut pas faire pour tous en même temps. Alors seront prioritaires ceux qui auront accepté de signer les accords de gestion concertés des flux migratoires. En clair ceux qui se sont engagés à reprendre leurs ressortissants devenus indésirables en dérivant des laissez-passer sans discuter.

Les heureux bénéficiaires et premiers servis sont : l'Algérie, le Burkina Faso, le Bénin, le Burundi, le Cap-Vert, le Cameroun, les Comores, le Congo, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, Haïti, Madagascar, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, la République centrafricaine, le Rwanda, le Sénégal, la Somalie, le Surinam, le Tchad, leTogo, la Tunisie et le Vietnam.

OCRIEST: **Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et l'emploi d'étrangers sans titre** Houla ça ceux là ce sont des méchants, des sortes d'agents secrets du renseignement qui coordonnent toutes les données concernant le crime organisé en matière d'immigration irrégulière. Il s'agit entre autres choses de démanteler des réseaux de passeurs.

UCOLLI : **l'Unité de coordination de la lutte contre l'immigration irrégulière** qui travaille souvent vous vous en doutez, avec **la CCOZ la cellule de coordination opérationnelle zonale**.

Ca en fait hein, des groupes, des offices centraux, des unités et des cellules. Au moins on comprend mieux le coût exorbitant du traitement de l'immigration en France, même si on ne comprend toujours pas les suppressions de postes et les fermetures de classe dans l'éducation nationale.

Leo

